Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-1930032026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 02/04/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 29
Votants : 29

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 30 mars 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **trente du mois de mars** à dix-neuf **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mme DUCOUDRÉ . Ms SOUFFLET . DEMELIN . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . M. D'HERVÉ . M. LATOUCHE . Mmes GAUTHIER . CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . ROSSÉ . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Benoît CHARTIE a été nommé secrétaire.

****

N° 19

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune au sein d'ASSIA réseau UNA

Mme la Maire expose au Conseil Municipal que l'association ASSIA Réseau UNA est organisée en 5 collèges : le collège des membres actifs, le collège des collectivités territoriales, le collège des personnes accompagnées, celui des partenaires et enfin celui des salariés.

Le collège des collectivités territoriales est composé de représentants des collectivités territoriales ayant passé une ou des conventions avec l'Association, ce qui est le cas de la commune de LAILLÉ. Chaque collectivité désigne ainsi un membre qui la représentera au sein de l'association.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260330-1930032026-DE

ASSIA Réseau UNA est une association ayant pour mission d'aider, d'accompagner et/ou de soigner des personnes tout particulièrement en situation de fragilité, en s'appuyant sur des valeurs telles que la laïcité, le respect, la solidarité et la professionnalisation des intervenants.

Elle est organisée autour de 3 pôles d'activité – aide et soins à domicile, établissements, autonomie et prévention – est tout particulièrement adaptée aux personnes fragilisées.
Son objectif consiste à améliorer l'autonomie et le bien-être de la personne au domicile de son choix, qu'il soit individuel, institutionnel, ou de substitution.

Mme la Maire fait appel aux candidatures.
Mme BUSIGNIES est candidate.

A l'unanimité (29 voix pour) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- désigne Mme Lydia BUSIGNIES comme représentante au sein d'ASSIA réseau UNA.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 02/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

